



**COORDINATION NATIONALE DES  
ORGANISATIONS PAYSANNES DU MALI**

Kalaban coura Ext. Sud Rue 352, Porte 69, BP.E 2169 Bamako Mali

Tél. : 00223 20 28 68 00 - Email : [cnopmali@yahoo.fr](mailto:cnopmali@yahoo.fr)

Site web : [www.cnop-mali.org](http://www.cnop-mali.org)

---

**RAPPORT DE  
SUIVI ET  
D'ANALYSE DES  
DONNEES DES  
EXPLOITATIONS  
AGRICOLES  
FAMILIALES AU  
MALI**

## Table des matières

INTRODUCTION.....	2
OBJECTIF DE L'ENQUETE .....	3
DEMARCHE UTILISEE.....	3
ANALYSE DES DONNEES DE L'OBSERVATOIRE .....	5
1. INFORMATIONS GENERALES .....	5
1.1 Etendue de l'étude .....	5
1.2. Caractéristiques sociodémographiques .....	6
1.3. Activités économiques pratiquées par les exploitations.....	11
2. FONCIERAGRICOLE.....	14
2.1 Superficie enquêtée .....	14
2.2 Taille des exploitations.....	14
2.3. Modes d'acquisition des terres .....	16
2.4. Information sur la gestion des conflits fonciers .....	17
<b>3. PRODUCTION DE SEMENCES</b> .....	19
3.1. Exploitations agricoles familiales productrices de semences .....	20
3.2. Types de semences produites par les exploitations agricoles familiales.....	20
3.2. Destinations de la production semencière des exploitations agricoles familiales.....	22
4. EQUIPEMENTS .....	22
5. ACCES AU CREDIT .....	24
5.1. Sollicitation et obtention de crédits .....	24
5.2. Fournisseurs de crédit.....	25
5.3. Destination des crédits .....	26
6. CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	27
7. CONCLUSION .....	29

## INTRODUCTION

La base de l'économie Malienne est essentiellement rurale et repose sur la production Agricole (coton, céréales, élevage, pêche, pisciculture, l'aquaculture, forêts etc.). La contribution du secteur agricole au PIB demeure toujours élevée, avec 39.55% en moyenne sur la période 2014 (PIB Agricole, 2014).

Le Mali recèle de grandes potentialités agro-sylvo- pastorales, forestières et halieutiques. Pour ce qui concerne la production potentielle des espaces physiques est globalement estimé à 46, 6 millions d'hectares, dont 12,2 millions de terres Agricoles, 30 millions de pâturage, 3,3 millions de réserve de faune, 1,1 million de réserve forestière. La superficie des zones cultivables et inondables est estimée à 2,2 millions d'hectares. En plus, le Mali a des ressources importantes en eaux avec 2.600 km de fleuve, une grande diversité biologique, des ressources forestières et fauniques, et un cheptel nombreux et diversifié (7,1 millions de bovins, 19 millions d'ovins/caprins, 0,6 millions de camelins, 25 millions de volailles). Selon l'Enquête Agricole de Conjoncture de 2016 (EAC), il y a environ 1 300 000 exploitations Agricoles familiales

Le pays est divisé en dix (10) régions administratives depuis le 19 janvier 2016 (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni) et le District de Bamako, totalisant 57 cercles et 703 communes dont 37 urbaines.

La CNOP-Mali, en tant qu'acteurs reconnus et sollicités par l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement agricole et rural, représente les organisations paysannes dans les cadres de concertation qui leur donne l'opportunité d'influencer positivement les politiques et programmes de développement rural y compris ou incluant les investissements publics dans ce secteur. Les investissements effectués jusqu'ici par l'Etat n'arrivent pas à l'exploitation familiale qui est pourtant au cœur de la loi d'orientation Agricole (LOA). Le travail de plaidoyer et de sensibilisation de la CNOP vise donc à une meilleure prise en compte des intérêts et des préoccupations des organisations paysannes et de leurs membres, alors que ceux-ci sont majoritairement les plus affectés par la pauvreté.

Pour mener à bien ce combat, la CNOP doit renforcer son argumentaire pour l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole familiale. En effet, les résultats des enquêtes menées par la CNOP sur la « **dynamique des exploitations agricoles familiales au Mali** » en **2004 et 2011** ont montré qu'il n'est pas impossible pour une exploitation familiale de vivre et de se reproduire à partir de sa production agricole, et que celles qui n'y arrivent pas, exploitent donc d'autres ressources que celles de l'agriculture.

L'idée de la mise en place d'un dispositif de suivi des Exploitations Agricoles Familiales trouve ses fondements dans :

- La prédominance de l'exploitation familiale dans le système agricole du Mali,
- La connaissance insuffisante ou partielle de ces exploitations familiales,
- La nécessité de corriger certains préjugés et discours peu favorables et le peu de confiance en sa capacité à nourrir les populations du pays.

L'objectif visé est d'étudier les dynamiques d'organisation et de fonctionnement des exploitations agricoles familiales en vue de faciliter la prise en compte de la vision et des stratégies paysannes dans l'élaboration des politiques agricoles.

Pour la réalisation des enquêtes, elle s'est appuyée sur un vivier d'enquêteurs paysans endogènes choisis par les cadres régionaux de concertation et d'échange selon une liste de critères établis. Ces enquêteurs endogènes ont effectué la collecte en administrant les questionnaires aux chefs d'exploitation enquêtés. Les informations issues des fiches de collecte ont ensuite été saisies par les superviseurs dans une application de collecte de donnée mobile via tablette, et transmises par internet à la base de données des exploitations agricoles familiales au niveau de la CNOP. L'utilisation de l'outil de collecte de donnée mobile a permis un gain de temps important pour l'enquête grâce à la décentralisation de l'encodage

## OBJECTIF DE L'ENQUETE

L'objectif de l'enquête est de capitaliser des informations sur la situation actuelle des exploitations familiales pour permettre à la CNOP de mieux argumenter ses interventions lors des espaces de négociations/discussions/échanges avec les décideurs nationaux et internationaux.

## DEMARCHE UTILISEE

### ❑ Choix de l'échantillonnage

Cinq (5) exploitations en moyenne par village ont été tirées dans chaque village. L'étude trouve sa consistance dans la stratification au niveau commune dans la mesure où le nombre d'exploitations (au moins 100) requis pour une bonne estimation. Toutefois, cette mesure peut être révisée à la baisse s'il ya une forte homogénéité entre les populations surtout quand il s'agit de l'activité Agricole où les pratiques sont généralement les mêmes.

### ❑ Elaboration d'une fiche de collecte des informations

La fiche de collecte d'information comporte les éléments suivants :

- ✚ Identification du chef d'exploitation et de sa localité
- ✚ Caractéristiques sociodémographiques
- ✚ Caractérisation de l'exploitation
  - Foncier agricole
  - Semences
  - Equipement
  - Force de travail
- ✚ Charges de production
- ✚ Budget de consommation
- ✚ Accès aux marchés/commercialisation
- ✚ Appui technique

- ✚ Accès au crédit agricole
- ✚ Changement climatique

#### ❑ **Choix des paysans enquêteurs**

Les paysans enquêteurs ont été choisis par les cadres régionaux de concertation et d'échanges mis en place par la CNOP, en fonction des critères préétablis suivants :

- ✚ Etre paysan(ne),
- ✚ Etre d'une OP membre d'une Fédération membre de la CNOP,
- ✚ Etre de la localité de collecte,
- ✚ Etre disponible,
- ✚ Etre lettré (niveau collège minimum).

Deux paysans enquêteurs ont été choisis dans les trente-trois (33) cercles des 5 (cinq) premières régions administratives du Mali. Les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka n'ont pas été couvertes par l'enquête pour des raisons sécuritaires.

#### ❑ **Choix des superviseurs**

Les superviseurs, responsables de l'encodage des fiches d'enquête ont été choisis sur la base des critères suivants :

- ✚ Etre habitué à manipuler un appareil androïde,
- ✚ Avoir un niveau d'éducation secondaire au moins,
- ✚ Etre ressortissant du cercle.

#### ❑ **Recyclage des paysans enquêteurs**

Les enquêteurs paysans ont été recyclés sur la fiche améliorée au centre Nyéléni à Sélingué pendant 3 jours du 13 au 15 décembre 2017

#### ❑ **Formation des superviseurs sur l'utilisation des tablettes**

Du 13 au 15 décembre 2017 les superviseurs ont été formés sur l'utilisation des tablettes ainsi que sur le contenu des fiches de collecte. La formation s'est focalisée sur l'initiation théorique et pratique des superviseurs à l'utilisation de la tablette. Elle a été effectuée en quatre (4) étapes qui sont :

- ✓ Télécharger un formulaire,
- ✓ Remplir un formulaire à partir de la tablette,
- ✓ Finaliser un formulaire,
- ✓ Envoyer le formulaire sur le serveur à l'aide d'une connexion internet.

#### ❑ **Enquête terrain/Collecte des données**

La collecte des données a concerné 33 cercles, 51 communes rurales, 138 villages, 622 Exploitations Agricoles Familiales (EAF) des 5 régions précitées.

Chaque enquêteur était chargé de toucher 10 EAF (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, agro forestiers) dans sa commune. Au niveau des EAF, les enquêteurs devaient cibler aussi des femmes et jeunes chefs d'exploitation.

### ❑ *Transmission des fiches aux superviseurs*

Les fiches renseignées par les paysans enquêteurs, ont été transmises aux superviseurs afin de faire la saisie des données dans les tablettes.

### ❑ *Envoi des données à la CNOP*

Les données ainsi collectées et saisies dans la tablette sont envoyées par les superviseurs via internet sur le serveur mis en place à cet effet (<https://ona.io/cnopmali/>).

### ❑ *Traitement des données*

Le traitement et l'analyse des données ont été effectués par l'équipe chargée de l'observatoire des EAF au sein de la CNOP avec l'appui technique de SOS Faim Belgique. Les données collectées ont d'abord été nettoyées, puis importées dans un dossier Excel sur la base duquel les analyses statistiques ont été menées.

Les formules de calcul utilisées sont disponibles sur demande.

## ANALYSE DES DONNEES DE L'OBSERVATOIRE

### 1. INFORMATIONS GENERALES

#### 1.1 Etendue de l'étude

L'enquête a couvert cinq (05) des 10 régions administratives du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti)<sup>1</sup>, 33 cercles, 51 communes, 138 villages.

Au total, 622 exploitations ont été enquêtées.

**Tableau 1.1. Nombre de cercles, communes, villages et exploitations couverts par l'enquête :**

Régions	Nombre de cercles	Nombre de communes	Nombre de villages	Nombre d'exploitation
Kayes	5	6	14	81
Koulikoro	7	10	18	145
Sikasso	7	13	40	147
Ségou	6	11	36	112
Mopti	8	11	30	137
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>51</b>	<b>138</b>	<b>622</b>

<sup>1</sup>Les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka n'ont pas été couvertes par l'enquête pour des raisons sécuritaires.

Lors des premières enquêtes, les enquêteurs étaient au nombre de 72, sur les cinq (5) régions administratives. Pour des raisons sécuritaires, lors de la présente enquête, les enquêteurs paysans étaient au nombre de 60. Chaque enquêteur devaient interroger 10 exploitations dans sa zone (deux enquêteurs par cercle). Certains enquêteurs ont malheureusement été empêchés lors de la collecte, ce qui explique que tous les cercles et communes n’ont pas été couverts.

## 1.2. Caractéristiques sociodémographiques

### 1.2.1 Caractéristiques démographiques des exploitations familiales

**Tableau 1.2. Nombre de ménages, et nombre de ménages moyen au sein des Exploitations Agricoles Familiales enquêtées (par région)**

	Nombre de ménages	Nombre de ménages moyen par exploitation
1 - Kayes	260	3.21
2 - Koulikoro	391	2.70
3 - Sikasso	528	3.59
4 - Ségou	295	2.63
5 - Mopti	301	2.20
<b>Toutes les régions</b>	<b>1775</b>	<b>2.85</b>

Le tableau 1.2. ci-dessus reprend le nombre de ménages<sup>2</sup> enquêtés ainsi que le nombre moyen de ménages par exploitation, pour chacune des 5 régions de l’enquête. Les 622 exploitations enquêtées représentent un total de 1775 ménages avec une moyenne d’environ 03 ménages par exploitation agricole enquêtée.

Au total, l’enquête a touché 2674 hommes, 2135 femmes, et 3063 enfants et adolescents (âgés de moins de 18 ans).

En termes de répartition par sexe et par âge, les 1775 ménages touchés par l’enquête représentent au total 277 personnes âgées (plus de 65 ans), 2500 hommes adultes dont 1288 âgés de moins de 35 ans, 2032 femmes adultes, dont 1139 âgées de moins de 35 ans, 763 adolescents (jeunes hommes et femmes entre 14 et 18 ans) et 2300 enfants.

**Tableau 1.3. Nombre d’hommes, femmes, adolescents et enfants au sein des exploitations agricoles familiales enquêtées**

<sup>2</sup> La définition de ménage utilisée ici est la définition démographique : le ménage est un groupe d’individus apparentés ou non, vivant sous le même toit sous la responsabilité d’un chef de ménage dont l’autorité est reconnue par tous les membres du ménage. Le ménage ordinaire est constitué par un chef de ménage, son (ou ses) épouse(s) et leurs propres enfants non mariés, avec éventuellement d’autres membres de la famille ou de personnes sans liens de parenté.

(Par âge, sexe et région)

	Hommes âgés (>65)	Hommes adultes (18- 65ans)	Jeunes hommes (18-35ans)	Adolescents (14-18 ans)	Femmes âgées (>65)	Femmes adultes (18- 65ans)	Jeunes femmes (18- 35ans)	Adolescentes (14-18 ans)	Enfants (< 14 ans)
1 – Kayes	18	272	101	35	10	204	70	20	291
2 – Koulikoro	40	569	287	77	13	396	287	76	422
3 – Sikasso	35	779	435	146	14	744	369	111	900
4 – Ségou	44	466	272	29	47	437	256	32	378
5 – Mopti	37	414	193	128	19	251	157	109	309
<b>Toutes les régions</b>	<b>174</b>	<b>2500</b>	<b>1288</b>	<b>415</b>	<b>103</b>	<b>2032</b>	<b>1139</b>	<b>348</b>	<b>2300</b>

On s'aperçoit à la lecture de ces chiffres que les jeunes personnes sont fortement présentes au sein des exploitations agricoles familiales, puisque, en moyenne, 48% des hommes adultes présents dans les exploitations est âgés de moins de 35 ans, et 53% des femmes adultes présentes dans les exploitations sont âgées de moins de 35 ans, mais ils ne représentent que 5,14% des chefs d'exploitations.

La répartition détaillée par âge, par sexe et par région se trouve dans le tableau ci-dessous.

### 1.2.2 Caractéristiques sociodémographiques des chefs d'exploitations

Tableau 1.4. Répartition des chefs d'exploitation par genre et par âge :

	Total	Hommes	Femmes	Jeunes de moins de 35 ans		Jeunes de moins de 40 ans	
				Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Kayes	81	80	1	1	1.23%	11	13.58%
Koulikoro	145	145	0	11	7.59%	16	11.03%
Sikasso	147	147	0	7	4.76%	11	7.48%
Ségou	112	112	0	5	4.46%	14	12.50%
Mopti	137	137	0	8	5.84%	27	19.71%
<b>Total</b>	<b>622</b>	<b>621</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>5.14%</b>	<b>79</b>	<b>12.70%</b>

- **GENRE :**

Comme le montre le tableau ci-dessus, seule une femme cheffe d'exploitation (dans la région de Kayes) est enregistrée parmi les 622 chefs d'exploitations enquêtés.

On constate donc que les exploitations agricoles familiales sont très majoritairement dirigées par des hommes. Ce résultat n'est pas étonnant au vu de l'organisation sociale des communautés.

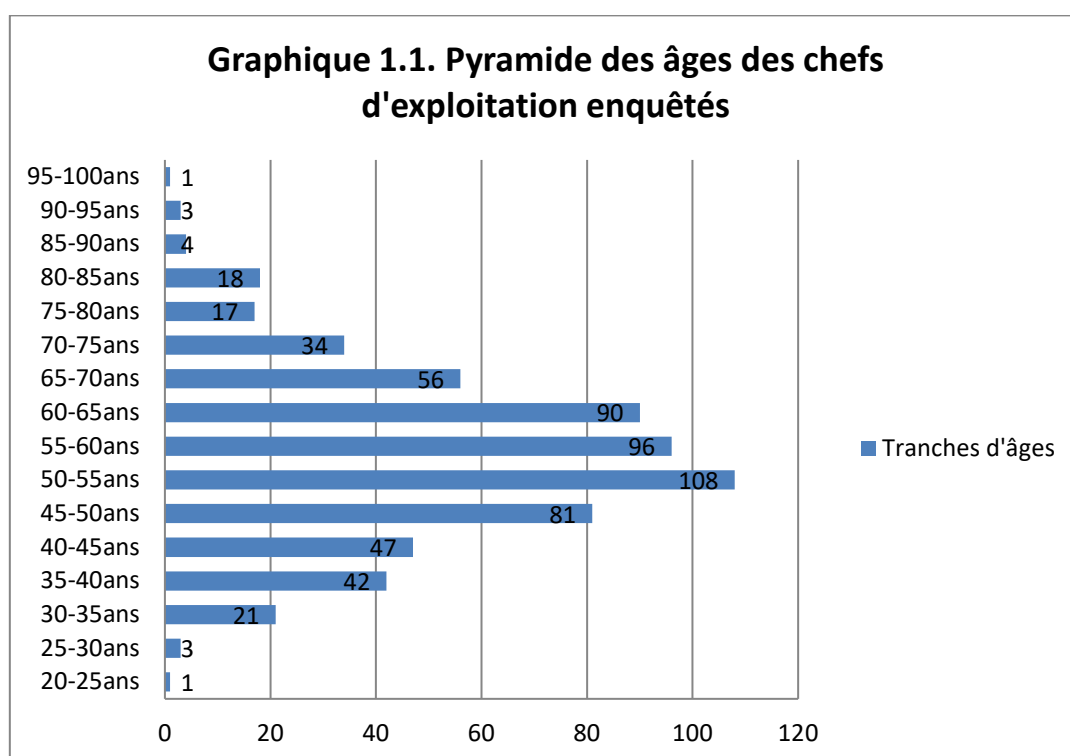
- **AGE :**

L'âge moyen des chefs d'exploitations enquêtés, toutes régions confondues, est de **55.26 ans**. Cette moyenne d'âge est la plus élevée dans la région de Sikasso (**57 ans**) et la plus basse dans la région de Koulikoro (**54 ans**).

Le chef d'exploitation le plus jeune enquêté est âgé de 21 ans, alors que le chef d'exploitation le plus vieux enquêté est de 96 ans.

Si l'on se penche sur la place des jeunes dans les exploitation enquêtées, l'analyse du tableau ci-dessus montre que Koulikoro est la région qui possède la plus grande proportion d'exploitations dirigées par des jeunes de 35 ans ou moins, avec 7.59% des exploitations (soit 11 exploitations sur 145), suivie de la région de Mopti, où 5.84% des exploitations enquêtées sont dirigées par un jeune homme de moins de 35 ans. Sur les 5 régions enquêtées, la proportion moyenne d'exploitations dont le chef est âgé de 35 ans ou moins est de 5.14%. Cette proportion est de 12.7% pour les chefs d'exploitations âgés de 40 ans ou moins.

**Le graphique ci-dessous présente la pyramide des âges des chefs d'exploitation enquêtés.**

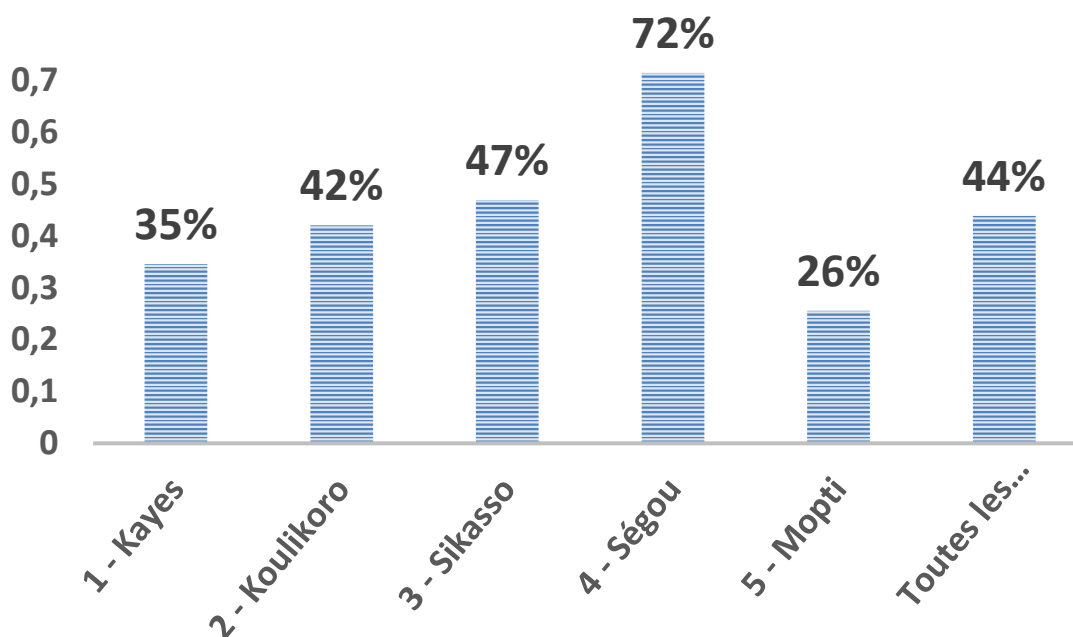


- **EDUCATION**

**Alphabétisation :**

Le graphique ci-dessous donne, par région, le pourcentage de chefs d'exploitations enquêtés alphabétisés. L'analyse de ce graphique montre que Ségou possède la plus grande proportion de chefs d'exploitation alphabétisés (toutes langues confondues) avec près de 72% des chefs d'exploitations. Ceci peut s'expliquer par la forte présence de l'Etat dans l'Office du Niger avec des formations d'alphabétisations ou par le fait que l'Office du Niger s'adresse plus à des non-paysans (fonctionnaires). C'est dans la région de Mopti que ce pourcentage est le plus faible avec 26% seulement, région pénalisée par une mauvaise couverture sociale d'alphabétisation et/ou une forte proportion d'élèves dont le métier de transhumant ne permet pas de suivre des cours d'alphabétisation. Sur toutes les régions, en moyenne 43.86% des chefs d'exploitations sont alphabétisés.

**Graphique 1.1. - Proportion de chefs d'exploitation alphabétisés**



**Scolarisation :**

Au niveau du taux de scolarisation, l'analyse des données collectées dans les 5 régions d'enquêtes permet de conclure qu'environ 35% des chefs d'exploitations agricoles familiales ont été scolarisés (tous les niveaux de scolarisation confondues de la maternelle au supérieur). Plus spécifiquement, c'est à Kayes que cette proportion est la plus élevée, avec 49%, alors que dans la région de Sikasso elle est la plus faible, avec seulement 22% (cf. tableau 1.5. ci-dessous).

**Tableau 1.5. Nombre et pourcentage de chefs d'exploitation scolarisés**

Régions	Nombre total	Nombre	Pourcentage <sup>3</sup>
Kayes	81	40	49,38%
Koulikoro	145	68	46,90%
Sikasso	147	32	21,77%
Ségou	112	37	33,04%
Mopti	137	39	28,47%
<b>Toutes les régions</b>	<b>622</b>	<b>216</b>	<b>34,73%</b>

- **APPARTENANCE À UNE OP**

Sur un total de 622 exploitations enquêtées, 395 se sont rapportées membres d'une OP, soit une proportion de 63.5%. A Ségou près de 87% des exploitations sont membres d'une coopérative, association, union ou autres organisations paysannes. Cette proportion est également élevée à Sikasso avec 85% des exploitations. C'est dans la région de Mopti que le taux d'appartenance à une OP est le plus faible avec 38% seulement. Ce résultat peut être interprété comme un plus faible niveau d'organisation des exploitations agricoles familiales dans cette région et/ou due au métier de pasteur transhumant.

- **Tableau 1.6. Chefs d'exploitations familiales agricoles membre d'une organisation paysanne**

Régions	Nombre	Pourcentage <sup>4</sup>
Kayes	34	41,98%
Koulikoro	87	60,00%
Sikasso	125	85,03%
Ségou	97	86,61%
Mopti	52	37,96%
<b>Toutes les régions</b>	<b>395</b>	<b>63,50%</b>

<sup>3</sup>Le pourcentage présenté ici est calculé sur base du nombre d'exploitations enquêtées dans chacune des 05 régions sur la scolarisation il s'agit donc du nombre de chefs d'exploitation alphabétisés dans la région divisé par le nombre d'exploitations enquêtées dans cette même région. A Kayes par exemple, l'enquête compte 45 chefs d'exploitations alphabétisés sur 81 exploitations enquêtées, soit 49.38% ( $45/81=0.4938$  multiplier par 100 pour avoir le pourcentage).

<sup>4</sup>Le pourcentage présenté ici est calculé sur base du nombre d'exploitations enquêtées dans chacune des 05 régions, il s'agit donc du nombre de chefs d'exploitation membre d'une OP dans la région divisé par le nombre d'exploitations enquêtées dans cette même région.

### 1.3. Activités économiques pratiquées par les exploitations

#### 1.3.1 Activités agricoles

**Tableau 1.7. Répartition des chefs d'exploitations par types d'activités agricoles pratiquées<sup>5</sup>**

	Nombre Total	Agriculture		Elevage		Pêche		Foresterie	
		Nbr	% <sup>6</sup>	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Kayes	81	79	97.53%	19	23.46%	2	2.47%	1	1.23%
Koulikoro	145	145	100.00%	74	51.03%	12	8.28%	15	10.34%
Sikasso	147	146	99.32%	70	47.62%	1	0.68%	36	24.49%
Ségou	112	110	98.21%	37	33.04%	9	8.04%	3	2.68%
Mopti	137	129	94.16%	52	37.96%	24	17.52%	3	2.19%
<b>Toutes les régions</b>	<b>622</b>	<b>609</b>	<b>97.91%</b>	<b>252</b>	<b>40.51%</b>	<b>48</b>	<b>7.72%</b>	<b>58</b>	<b>9.32%</b>

Agriculture uniquement		Elevage uniquement		Pêche uniquement		Foresterie uniquement	
Nbre	% des expl.	Nbre	% des expl.	Nbre	% des expl.	Nbre	% des expl.
61	75.3%	1	1.2%	1	1.2%	0	0.0%
59	40.7%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
61	41.5%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
65	58.0%	1	0.9%	1	0.9%	0	0.0%
68	49.6%	4	2.9%	3	2.2%	1	0.7%
<b>314</b>	<b>50.5%</b>	<b>6</b>	<b>1.0%</b>	<b>5</b>	<b>0.8%</b>	<b>1</b>	<b>0.2%</b>

Au regard de l'analyse du tableau 1.7. ci-dessus, il faut constater que c'est l'agriculture qui domine très largement en termes d'activité pratiquée par les exploitations. 98% des exploitations enquêtées ont rapporté pratiquer l'agriculture comme activité principale. A Sikasso, 99.32% des exploitations enquêtées pratiquent l'agriculture, à Koulikoro, 100% des exploitations enquêtées pratiquent l'agriculture.

C'est à Mopti que le pourcentage d'exploitations pratiquant l'agriculture est le plus bas, avec tout de même 94.16% (129 exploitations sur 137).

<sup>5</sup> La question posée aux chefs d'exploitation sur l'activité agricole principale de l'exploitation était une question à choix multiple. 47.5% des chefs d'exploitations ont ainsi reporté plusieurs activités agricoles principales (principalement la combinaison agriculture et élevage).

<sup>6</sup> Le pourcentage présenté ici est calculé sur base du nombre d'exploitations enquêtées dans chacune des 05 régions, il s'agit donc d'exploitation pratiquant l'agriculture dans la région divisé par le nombre d'exploitations enquêtées dans cette même région.

Pour ce qui est de l'élevage, cette activité concerne, pour les 5 régions de l'enquête confondues, 40.5% des exploitations. La proportion d'exploitations pratiquant l'élevage est la plus élevée dans la région de Koulikoro (51%), suivie de Sikasso (47.6%). Elle est la plus faible dans la région de Kayes (23%). L'élevage reste donc une activité très importante pour les exploitations agricoles familiales.

Par ailleurs, il est également intéressant de noter que près de 40%<sup>7</sup> des exploitations enquêtées pratiquent l'agriculture et l'élevage comme activité principale. Ce chiffre illustre bien la complémentarité entre ces deux activités.

La pêche concerne presque 8% des exploitations agricoles familiales enquêtées. Les exploitations dont la pêche est une des activités principales, se trouvent principalement dans la région de Mopti (où 17.5% des exploitations mènent des activités de pêche). Viennent ensuite les régions de Ségou et Sikasso où environ 8% des exploitations agricoles familiales pratiquent également la pêche. Cette répartition géographique marquée s'explique facilement par les caractéristiques hydrologiques des différentes régions.

Quant à la foresterie, cette activité occupe 9% des exploitations enquêtées. La répartition par région des exploitations concernées par la foresterie suit également la répartition de la couverture forestière au Mali. Ainsi, c'est dans la région de Sikasso qu'on trouve la plus grande proportion d'exploitations pratiquant des activités de foresterie, avec 24.5% (soit 36 exploitations). Cette proportion est la plus faible dans la région de Kayes (1%).

### 1.3.2 Autres Activités Génératrices de Revenues

**Tableau 1.8. Répartition des chefs d'exploitations agricoles familiales selon les activités génératrices de revenus**

	Petit commerce		Maraichage		Embouche		Orpillage	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
1 - Kayes	19	16.05%	24	29.6%	11	13.58%	11	13.58%
2 - Koulikoro	29	20.00%	31	21.4%	19	13.10%	12	8.28%
3 - Sikasso	29	19.73%	14	9.5%	13	8.84%	6	4.08%
4 - Ségou	30	26.79%	30	26.8%	18	16.07%	9	8.04%
5 - Mopti	49	35.77%	15	10.9%	12	8.76%	1	0.73%
<b>Toutes les régions</b>	<b>150</b>	<b>24.12%</b>	<b>114</b>	<b>18.3%</b>	<b>73</b>	<b>11.74%</b>	<b>39</b>	<b>6.27%</b>

<sup>7</sup>39.55% des exploitations enquêtées ont reporté pratiquer l'agriculture et l'élevage comme activité principale.

	Maçonnerie		Artisanat		Tailleur		Prestation de services		Menuiserie	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Kayes	2	2.47%	2	2.47%	2	2.47%	4	4.94%	1	1.23%
Koulikoro	5	3.45%	4	2.76%	1	0.69%	3	2.07%	1	0.69%
Sikasso	12	8.16%	3	2.04%	5	3.40%	3	2.04%	3	2.04%
Ségou	8	7.14%	7	6.25%	8	7.14%	0	0.00%	4	3.57%
Mopti	4	2.92%	4	2.92%	3	2.19%	6	4.38%	1	0.73%
<b>Toutes les régions</b>	<b>31</b>	<b>4.98%</b>	<b>20</b>	<b>3.22%</b>	<b>19</b>	<b>3.05%</b>	<b>16</b>	<b>2.57%</b>	<b>10</b>	<b>1.61%</b>

Le tableau 1.8 ci-dessus, il ressort que, parmi les activités génératrices de revenus, c'est le petit commerce qui domine dans toutes les régions. 24,12% des exploitations enquêtées ont reporté pratiquer le petit commerce comme activité génératrice de revenu complémentaire à leurs activités agricoles. Vient ensuite le maraichage, avec 18.3% des exploitations, suivi de l'embouche avec 11,74% des exploitations.

Les activités d'orpaillage semblent se concentrer dans les régions de Kayes (13.58% des exploitations) et, dans une moindre mesure, dans les régions de Ségou et Koulikoro (8.04% et 8.28%).

### 1.3.3 Autres sources de revenus enregistrés

**Tableau 1.9. Autres sources de revenus pratiqués en dehors de l'exploitation agricole familiale**

Régions	Apports de migrants		Aide à la famille	
	Nbr	%	Nbr	%
Kayes	45	55,56%	22	27,16%
Koulikoro	88	60,69%	9	6,21%
Sikasso	45	30,61%	23	15,65%
Ségou	46	41,07%	23	20,54%
Mopti	49	35,77%	4	2,92%
<b>Toutes les régions</b>	<b>273</b>	<b>43,89%</b>	<b>81</b>	<b>13,02%</b>

Au niveau des autres sources de revenus enregistrés, les résultats de l'analyse des données montrent que les apports des migrants sont une source importante de revenus pour les exploitations agricoles familiales, puisque, toutes régions confondues, 44% des exploitations disent recevoir de l'aide financière<sup>8</sup> de migrants. Ce pourcentage est le plus élevé dans la région de Koulikoro (61%), qui peut être expliqué par le fait que la région de Koulikoro est plus proche de beaucoup d'autres régions (Ségou, Kayes, etc.) et du district de Bamako, suivie de la région de Kayes (56%) qui est considérée historiquement comme la région de plus forte migration. L'aide à la famille (de parents employés, fonctionnaires ou autres) est moins conséquente, 13,02% des exploitations enquêtées ont rapporté bénéficier d'une telle aide.

<sup>8</sup>L'ampleur quantitative de cette aide financière n'a toutefois pas été évaluée ici.

## 2. FONCIERAGRICOLE

### 2.1 Superficie enquêtée<sup>9</sup>

**Tableau 2.1 Superficie totale et nombre d'exploitations enquêtées**

	Hectares	Nombre d'exploitations enquêtées
1 - Kayes	1251	81
2 - Koulikoro	2093	145
3 - Sikasso	2235	147
4 - Ségou	2498	112
5 - Mopti	1013	137
<b>Toutes les régions</b>	<b>9090</b>	<b>622</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, les 622 exploitations enquêtées par l'observatoire des exploitations agricoles familiales au Mali totalisent une superficie de 9090 hectares.

### 2.2 Taille des exploitations

**Tableau 2.2. Tailles moyenne et médiane des exploitations agricoles familiales**

	Taille moyenne des exploitations (hectares)	Taille médiane des exploitations (hectares)
1 - Kayes	15.44	8.00
2 - Koulikoro	14.43	9.00
3 - Sikasso	15.54	9.00
4 - Ségou	22.30	9.00
5 - Mopti	7.67	8.00
<b>Toutes les régions</b>	<b>14.76<sup>10</sup></b>	<b>9.00</b>

Le tableau 2.2 ci-dessus donne, par région, la taille moyenne et la taille médiane des exploitations enquêtées. En moyenne, les exploitations agricoles familiales disposent de 14.76 hectares de terres (terres exploitées et non exploitées) pour leurs activités agricoles. Toutefois, cette moyenne semble significativement tirée vers le haut par quelques exploitations dont la superficie est particulièrement grande (sur 622 exploitations, seulement 62 d'entre-elles disposent de plus de 25 hectares de terres, et 11 d'entre-elles de plus de 100 hectares. Il est donc intéressant de compléter l'analyse par le calcul de la superficie médiane<sup>11</sup>. Celle-ci est de 9

<sup>9</sup>La collecte sur les superficies non aménagées a été faite sur estimation des chefs d'exploitation.

<sup>10</sup> Ce chiffre étonnement élevé peut en partie être expliqué par la présence de quelques très larges exploitations (au-delà 50 hectares) dans l'échantillon qui tirent la moyenne à la hausse.

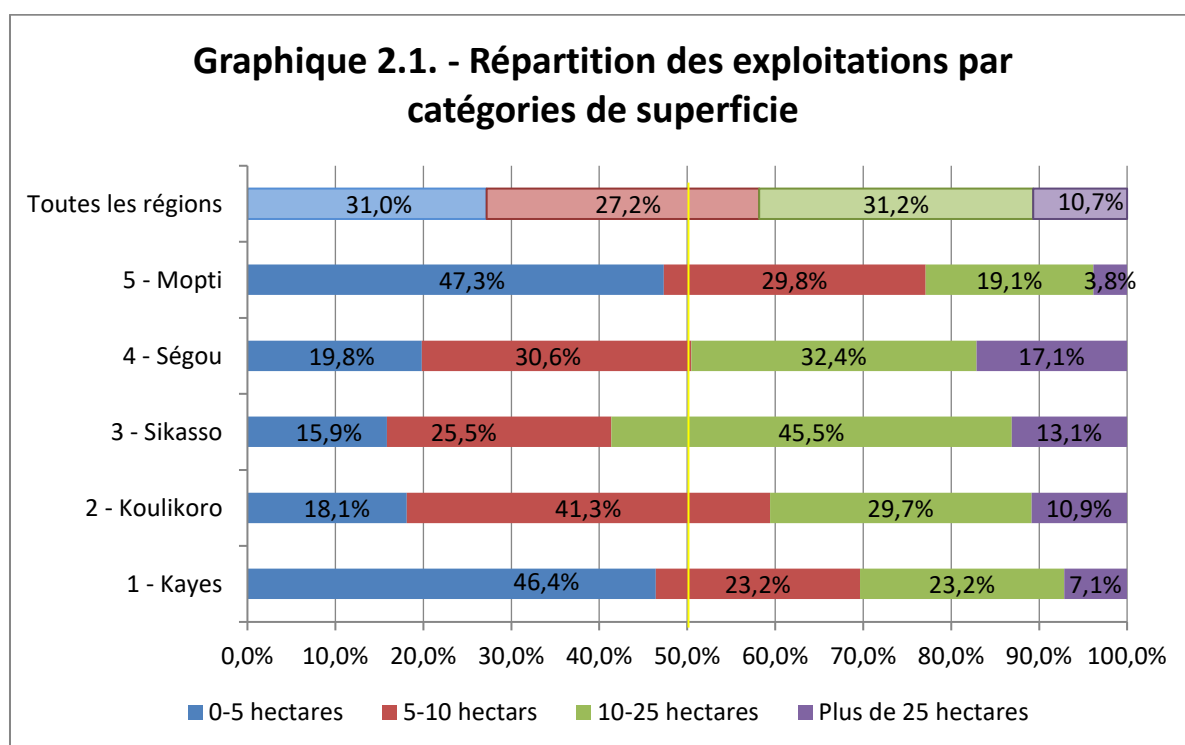
<sup>11</sup>La médiane est la valeur statistique qui coupe l'échantillon, trié par superficie croissante, en deux sous échantillons de tailles égales. Donc 50% des observations se trouvent sous la médiane, 50% des observation se trouvent au-dessus de la médiane.

hectares pour l'ensemble des exploitations enquêtées (et varie entre 8 et 9 hectares selon les régions). Nous pouvons donc dire que 50% des exploitations enquêtées ont une superficie inférieure ou égale à 9 hectares.

Le graphique 2.1 ci-dessous illustre la répartition des exploitations enquêtées par catégorie de taille (superficie). La première ligne du graphique montre que la répartition des exploitations est d'environ 30-30-30% pour les trois premières catégories de tailles (0 à 5 hectares, 5 à 10 hectares et 10 à 25 hectares), alors que la dernière catégorie (plus de 25 hectares) ne représente que 11% des exploitations sur les 5 régions enquêtées.

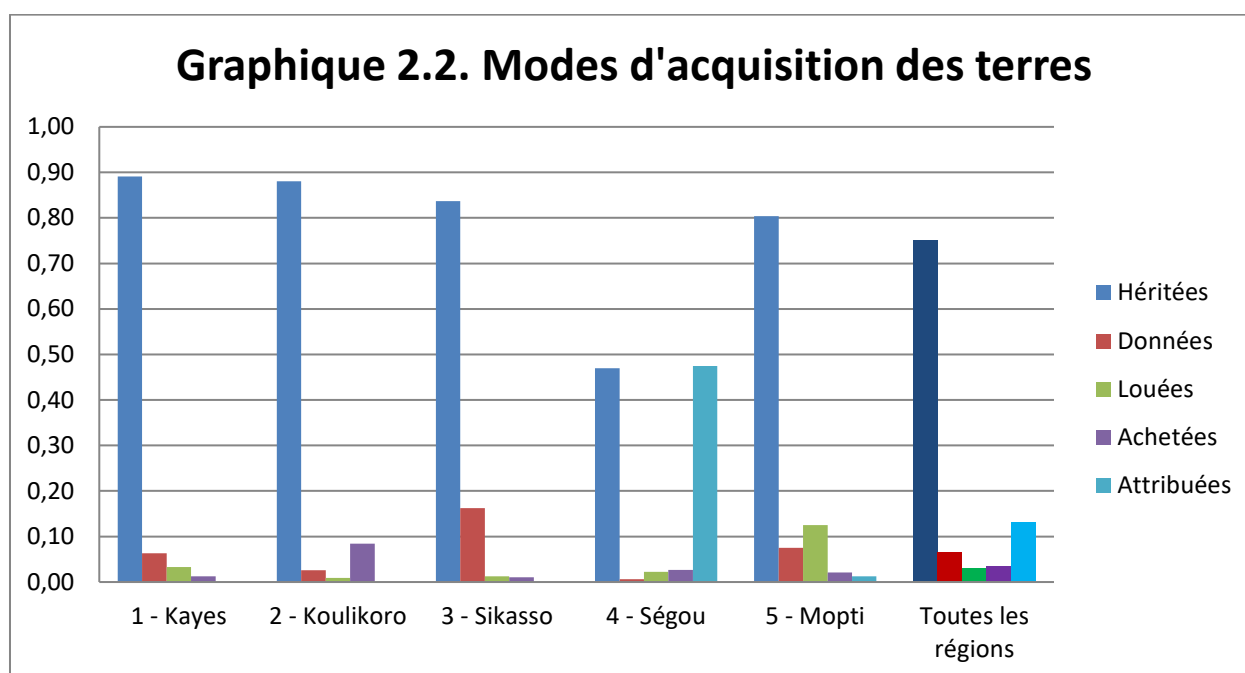
La répartition varie relativement fort d'une région à l'autre. On notera que les régions de Kayes et Mopti concentrent une bien plus large proportion de très petites exploitations (moins de 5 hectares), avec respectivement 46.5% et 47%. Dans les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso, la proportion de très petites exploitations oscille entre 15 et 20%.

Les exploitations de grandes tailles semblent elles se trouver principalement dans la région de Ségou ou 17% des exploitations ont une superficie supérieure ou égale à 25 hectares.



*Dans le cas des superficies, il est plus pertinent de parler de la médiane que de la moyenne car cette dernière est fortement influencée (tirée vers le haut) par les quelques très larges exploitations (de 100he et plus) présentes dans l'échantillon.*

## 2.3. Modes d'acquisition des terres



L'analyse du graphique 2.2. ci-dessus, qui reprend la répartition de la superficie observées par mode d'acquisition nous permet de dire que 75% des 9090 hectares de terres exploitées par les exploitations enquêtées sont des terres qui ont été héritées. L'héritage est le mode d'acquisition qui est le plus largement répandu.

Les dons (6.5%), les locations (3%), les achats (3.3%) et les attributions (13.2%) ne concernent au total que 2361 hectares sur 9090 soit environ un quart de la superficie totale.

Nous remarquons également que la très grande majorité des terres attribuées se trouvent dans la région de Ségou<sup>12</sup>, le reste de celles-ci se trouvent dans la région de Mopti<sup>13</sup>. Ce résultat correspond bien au fait qu'au Mali, les terres attribuées sont les terres situées dans les périmètres aménagés de l'Etat comme la zone de l'office du Niger, l'office riz Mopti.

Le tableau ci-dessous nous permet d'affiner l'analyse sur l'importance de l'héritage comme mode d'acquisition des terres agricoles. Parmi les 622 exploitations enquêtées, 410 d'entre-elles ne disposaient que de terres héritées, soit une proportion de 71%. Cette proportion reste assez stable d'une catégorie de superficie à l'autre (de 66.1% pour les exploitations ayant entre 5 et 10 hectares et 76% pour les exploitations de 10 à 25 hectares). Pourtant jusqu'à la loi sur le foncier Agricole promulguée le 11 avril 2017, ces terres coutumières n'étaient pas reconnues et encore moins sécurisées.

<sup>12</sup>47.5% des terres des exploitations enquêtées dans la région de Ségou sont des terres qui ont été attribuées aux exploitations.

<sup>13</sup>1.3% des terres des exploitations enquêtées dans la région de Mopti sont des terres qui ont été attribuées aux exploitations.

**Tableau 2.3. Exploitations dont 100% des terres sont des terres héritées.**

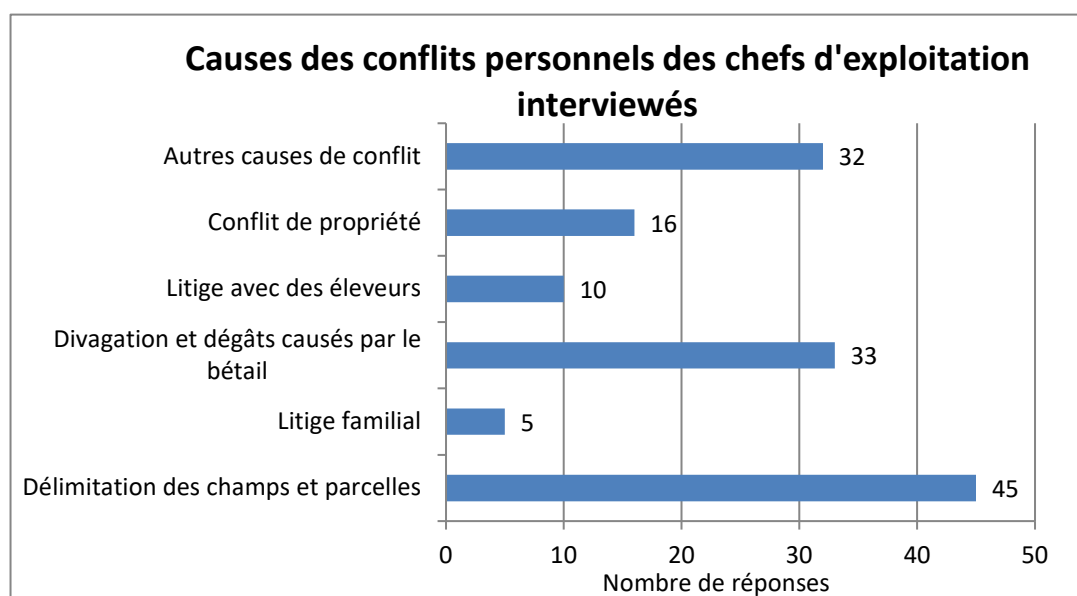
	0-5 hectares		5-10 hectares		10-25 hectares		Plus, de 25 hectares		Toutes les superficies	
	Nbr	% des exploitations de 0 à 5 hectares	Nbr	% des exploitations de 5 à 10 hectares	Nbr	% des exploitations de 10 à 25 hectares	Nbr	% des exploitations de plus de 25 hectares	Nbr	% des exploitations
Kayes	18	69.2%	8	61.5%	8	61.5%	3	75.0%	37	66.1%
Koulikoro	22	88.0%	38	66.7%	36	87.8%	14	93.3%	110	79.7%
Sikasso	13	56.5%	27	73.0%	53	80.3%	15	78.9%	108	74.5%
Ségou	15	68.2%	29	85.3%	28	77.8%	7	36.8%	79	71.2%
Mopti	41	66.1%	17	43.6%	13	52.0%	5	100.0%	76	58.0%
<b>Toutes les regions</b>	<b>109</b>	<b>69.0%</b>	<b>119</b>	<b>66.1%</b>	<b>138</b>	<b>76.2%</b>	<b>44</b>	<b>71.0%</b>	<b>410</b>	<b>70.6%</b>

## 2.4. Information sur la gestion des conflits fonciers

Parmi les 622 chefs d'exploitation interrogés lors de l'enquête, 141 ont répondu avoir déjà été impliqués dans un conflit foncier. Cela représente plus d'un chef d'exploitation sur 5 (22.7%).

### 2.4.1 Causes des conflits

Les 141 chefs d'exploitation ayant déjà vécu un conflit foncier ont été interrogés sur les causes de ces conflits. Les réponses apportées sont illustrées dans le graphique 2.2 ci-dessous.

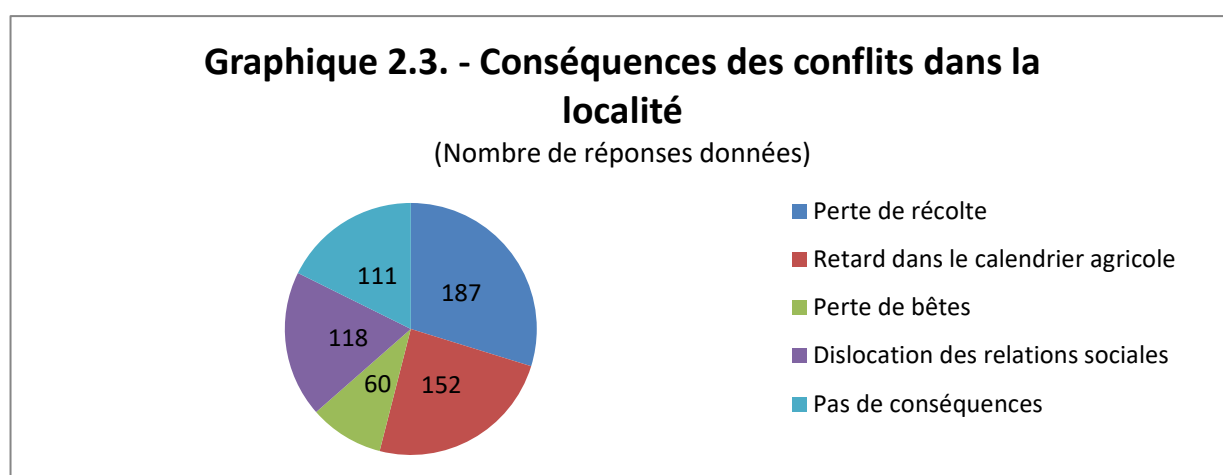


Ce graphique permet d'observer que la cause de conflits fonciers la plus souvent citée est la délimitation des champs et/ou des parcelles (45 réponses sur 141), suivie de près par la divagation des animaux et les conflits avec les éleveurs (43 réponses sur 141). Le litige familial est la cause de conflit la moins fréquemment citée, avec 5 réponses seulement.

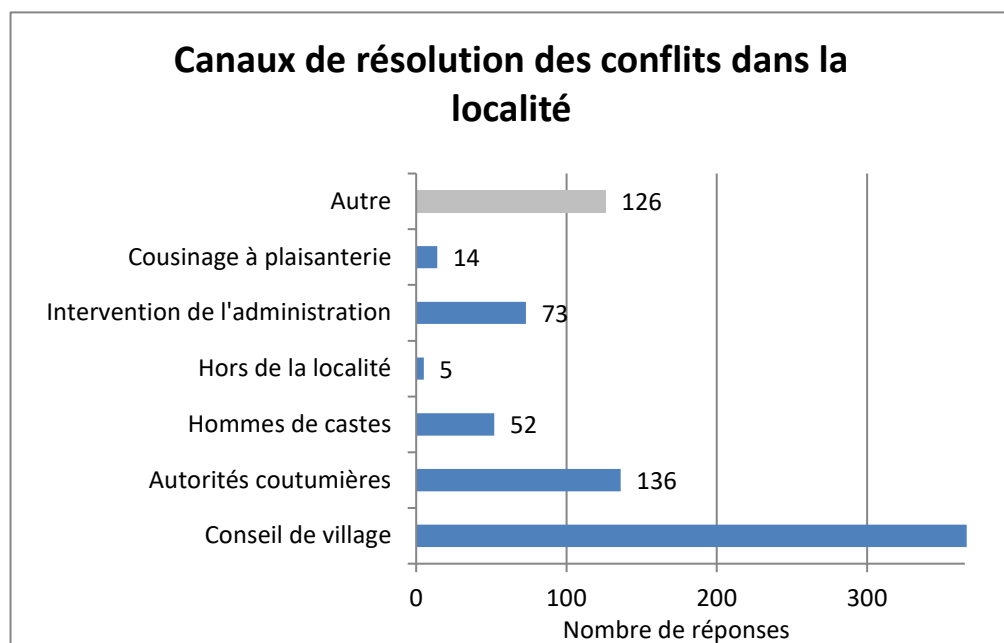
### 2.4.2 Conséquences des conflits dans la localité

Les 622 chefs d'exploitations enquêtés ont été interrogés sur les conséquences des conflits fonciers en général dans leurs localités. Le graphique 2.3<sup>14</sup>, ci-dessous donne la fréquence des conséquences citées. La réponse la plus souvent donnée est la perte de récolte (187 fois), suivi de près par le retard dans le calendrier agricole (152 fois).

Les conflits fonciers semblent ne pas souvent résulter la perte de bétail (conséquence citée 60 fois seulement). La perte de bétail apparait comme une des conséquences les moindres, mais ces conflits sont souvent les plus meurtriers et sont très médiatisés.



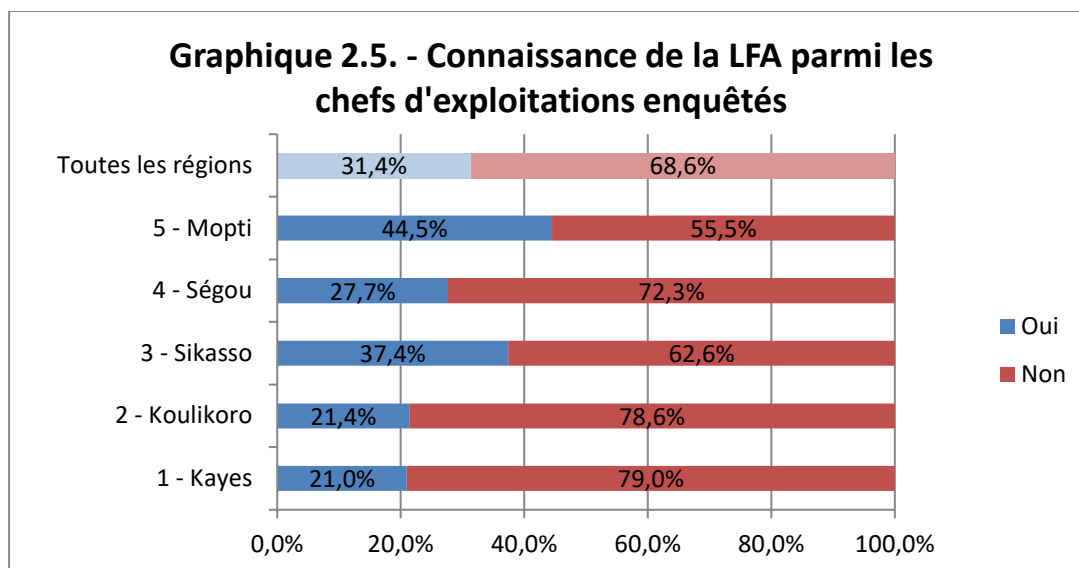
### 2.4.3 Canaux de résolution des conflits dans les localités



<sup>14</sup> La question posée était une question à choix mutliple, ce qui explique que le nombre de réponses est plus élevés que le nombre d'exploitations enquêtées.

Les 622 chefs d'exploitations enquêtées ont également été interrogés sur les canaux habituels de résolutions des conflits dans leur localité. Le graphique<sup>15</sup> ci-dessus donne la répartition de leurs réponses. Il ressort de ce graphique que l'intervention des conseils de village, autorités coutumières et hommes de castes sont les canaux les plus répandus dans les localités enquêtées, avec 611 réponses sur 829 (respectivement 423, 136 et 52 réponses). L'intervention de l'administration locale ne semble, elle, pas être un canal de résolution de conflit privilégié.

#### 2.4.4 Information sur la Loi Foncière Agricole (LFA)



Parmi les chefs d'exploitations enquêtées, 31,4% d'entre eux disaient avoir connaissance de la Loi sur le Foncier Agricole (LFA)<sup>16</sup>. Le graphique 2.5. ci-dessus montre que c'est dans la région de Mopti que la plus grande proportion des chefs d'exploitations se disent au courant de la LFA (44,5%). Ce résultat est une bonne performance alors que la loi a été promulguée en avril 2017, ceci peut s'expliquer par la mobilisation faite autour de la LFA par la CNOP et ses alliés.

### 3. PRODUCTION DE SEMENCES

La question semencière est l'un des grands enjeux sur lequel la CNOP s'est engagée en vue de reconnaître et valoriser les semences paysannes dans le cadre de l'Agro Ecologie Paysanne et de la souveraineté alimentaire. La CNOP et ses alliés mènent depuis plusieurs années dans le cadre du processus semences Normes et Paysans, un plaidoyer visant à relire la politique et la législation semencière au Mali dans le but de prendre en compte les semences paysannes. Cette section spécifique étaye avec des chiffres la production de semences au Mali.

<sup>15</sup>La question posée était une question à multiple choix, ce qui explique le nombre de réponses soit plus élevé que le nombre d'exploitants interrogés.

<sup>16</sup>La loi sur le foncier a été promulguée par le Président de la République le 11 avril 2017

### 3.1. Exploitations agricoles familiales productrices de semences

De l'analyse des données récoltées, il ressort que le nombre d'exploitations produisant des semences (tous types confondus) est de 310 sur 622, soit 49.8% sur les 5 régions enquêtées. Ce pourcentage est le plus élevé à Mopti (59.9%) et Kayes (59.3%), et est le plus faible dans la région de Ségou (31,30%). Le tableau 3.1. ci-dessous reprend le détail de ces informations.

**Tableau 3.1. Nombre et pourcentage d'exploitations productrices de semences**

	Nbre d'exploitations enquêtées produisant des semences	Nbre d'exploitations enquêtées	% des exploitations enquêtées produisant des semences
1 - Kayes	48	81	59,3%
2 - Koulikoro	80	145	55,2%
3 - Sikasso	65	147	44,2%
4 - Ségou	35	112	31,3%
5 - Mopti	82	137	59,9%
<b>Toutes les régions</b>	<b>310</b>	<b>622</b>	<b>49,8%</b>

### 3.2. Types de semences produites par les exploitations agricoles familiales

Parmi les exploitations qui produisent des semences, certaines produisent des semences locales/paysannes, d'autres des semences améliorées ou encore des semences certifiées. Le tableau ci-dessous démontre que la grande majorité des exploitations produisent des semences paysannes (83.1% des exploitations semencières, contre 4.1% pour les semences certifiées et 12.8% pour les semences améliorées). Le tableau 3.2. ci-dessous donne le détail des types de semences produites par région (en nombre, pourcentage du nombre d'exploitations de l'échantillon total et pourcentage du nombre d'exploitations productrices de semences).

**Tableau 3.2. Répartition des exploitations par types de semences produites**

	Nombre d'exploitations				% des exploitations			% des exploitations semencières		
	Locales paysannes	Certifiées	Améliorées	Non spécifié	Locales paysannes	Certifiées	Améliorées	Locales paysannes	Certifiées	Améliorées
1 - Kayes	25	4	12	7	30.9%	4.9%	14.8%	61.0%	9.8%	29.3%
2 - Koulikoro	42	4	10	24	29.0%	2.8%	6.9%	75.0%	7.1%	17.9%
3 - Sikasso	45	0	5	15	30.6%	0.0%	3.4%	90.0%	0.0%	10.0%
4 - Ségou	14	2	3	16	12.5%	1.8%	2.7%	73.7%	10.5%	15.8%
5 - Mopti	76	0	1	5	55.5%	0.0%	0.7%	98.7%	0.0%	1.3%
<b>Toutes les régions</b>	<b>202</b>	<b>10</b>	<b>31</b>	<b>67</b>	<b>32.5%</b>	<b>1.6%</b>	<b>5.0%</b>	<b>83.1%</b>	<b>4.1%</b>	<b>12.8%</b>

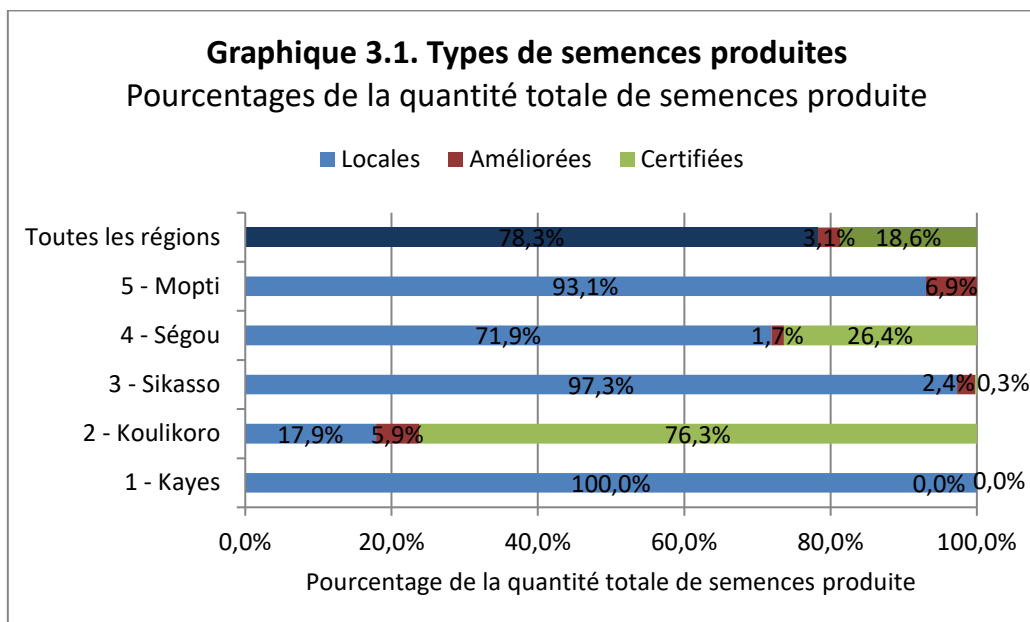
En ce qui concerne le détail par région sur la production de semences locales/paysannes, dans le tableau 3.2., on constate que c'est Mopti qui possède le plus grand nombre d'exploitations productrices de semences paysannes, avec 76 exploitations, soit 32,50% des exploitations enquêtées à Mopti, et 98.7% des exploitations productrices de semences enquêtées à Mopti. C'est la région de Ségou qui compte le moins de producteurs de semences paysannes (12.5% des exploitations enquêtées, 73.7% des exploitations productrices de semences).

Pour ce qui est des semences améliorées, c'est Kayes qui arrive en tête des régions en termes de pourcentage d'exploitation productrices de semences améliorées, avec 15%, due à la forte activité maraichère de cette région. La région de Mopti arrive en dernière position avec 0,70% des exploitations enquêtées, due au fait que l'élevage domine dans cette zone.

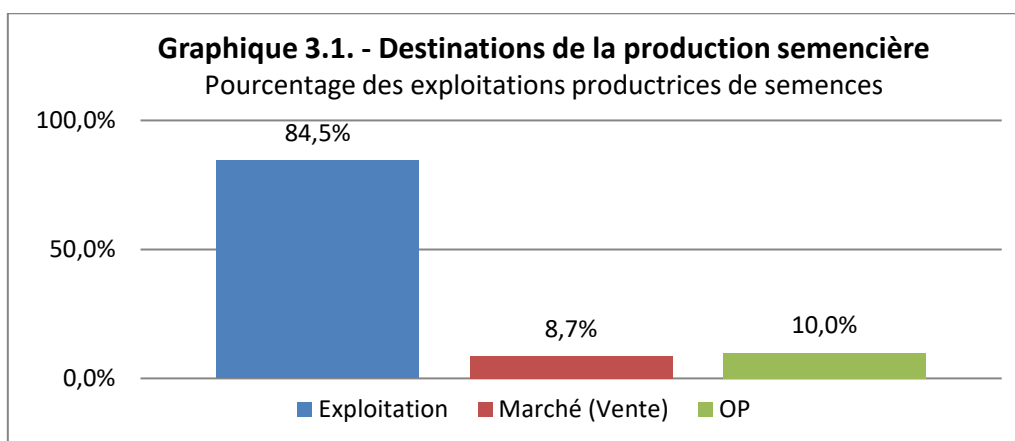
Quant aux semences certifiées, c'est encore Kayes qui domine, puisque 5% des exploitations y produisent des semences certifiées, ceci est dû notamment à la production de l'oignon de Galmi contre 2.8% à Koulikoro et 1.8% à Ségou.

**Tableau 3.3.** Quantités des semences produites (kg)

	Locales	Améliorées	Certifiées	TOTAL
1 - Kayes	26935	0	0	26935
2 - Koulikoro	24901	8173	106235	139309
3 - Sikasso	407160	10200	1050	418410
4 - Ségou	58057	1378	21300	80735
5 - Mopti	22775	1700	0	24475
Toutes les régions	539828	21451	128585	689864



### 3.2. Destinations de la production semencière des exploitations agricoles familiales



Les informations collectées sur la destination de la production semencière des exploitations agricoles familiales se résument comme suit (cf. graphique 3.1. ci-dessus):

- 84.5% des exploitations semencières utilisent leur production de semences pour leurs propres exploitations,
- 8.7% des exploitations semencières écoulent leur production de semences sur le marché (à la vente), et
- 10% des exploitations semencières destinent leur production de semences à une Organisation Paysanne.

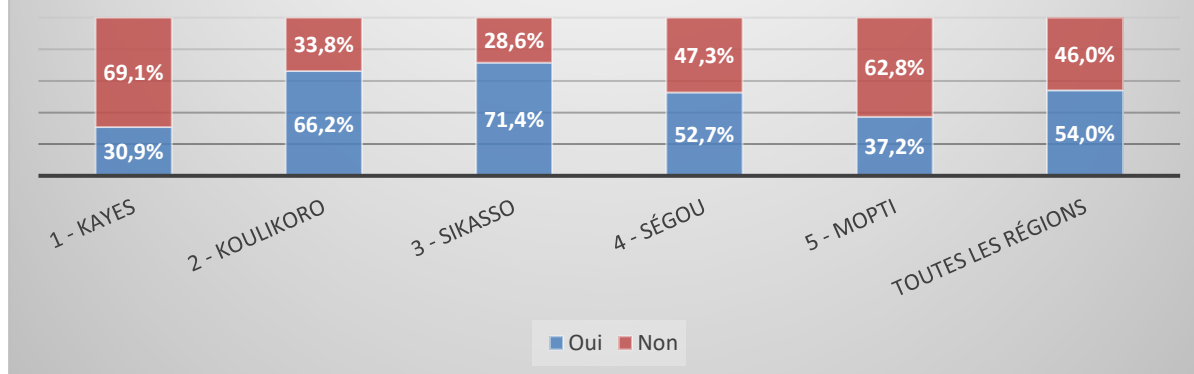
Au niveau des capacités techniques, il est intéressant de noter que 90 chefs d'exploitations ont reçu une formation sur les techniques de production de semences, ce qui correspond à 29% sur 310 exploitations productrices de semences.

Les semences locales/paysannes doivent être reconnues dans les législations car elles sont le reflet des EAF, « l'âme des paysans et paysannes », elles sont la réponse à la biodiversité, l'autonomie et aux changements climatiques.

## 4. EQUIPEMENTS

L'analyse porte sur l'équipement de base que doit disposer une exploitation Agricole familiale. Un équipement de base est composé d'une (1) charrue, une (1) charrette, un (1) âne, une (1) paire de bœufs.

### Graphique 4.1. - Pourcentage d'exploitations disposant ou non de l'équipement de base (1 charrue, 1 charrette, 1 âne, 1 paire de boeufs)



Le graphique 4.1. ci-dessus donne pour chaque région couverte par l'enquête, le pourcentage d'exploitation disposant de l'équipement agricole de base (une charrue, une charrette, un âne, une paire de bœufs). Sur les 5 régions, 54% seulement des exploitations disposent actuellement de cet équipement de base. Les régions de Kayes et Mopti sont les moins bien équipées, avec seulement 30.9 et 37.2% des exploitations disposant de l'équipement de base. Le pourcentage d'exploitations équipées d'une charrue, une charrette, un âne et une paire de bœufs au moins est le plus élevé dans la région de Sikasso (71.4%), suivie de la région de Koulikoro (66.2%).

**Tableau 4.1. Pourcentage des exploitations disposant de l'équipement de base par tailles**

	Nbr	% disposant de l'équipement de base	% ne disposant pas d'équipement de base
0-5 hectares	59	37.3%	62.7%
5-10 hectares	112	62.2%	37.8%
10-25 hectares	122	67.4%	32.6%
Plus, de 25 hectares	38	61.3%	38.7%

Le tableau 4.1. ci-dessus donne, par catégorie de taille d'exploitation, le pourcentage d'exploitation disposant de l'équipement de base. Sans surprise, les exploitations avec une superficie cultivée inférieure ou égale à 5 hectares sont largement sous-équipées. **Seulement 37% d'entre-elles disposent d'au moins une charrue, une charrette, un âne et une paire de bœufs.**

## 5. ACCES AU CREDIT

L'accès au crédit agricole est un autre grand chantier pour la CNOP. Elle presse les autorités maliennes depuis plusieurs années pour l'opérationnalisation du Fonds National d'Appui à l'Agriculture pour pallier au difficile accès au crédit des EAF.

Les données collectées auprès des exploitations agricoles familiales sur la question permettent de tirer quelques conclusions sur l'accès au crédit de celles-ci.

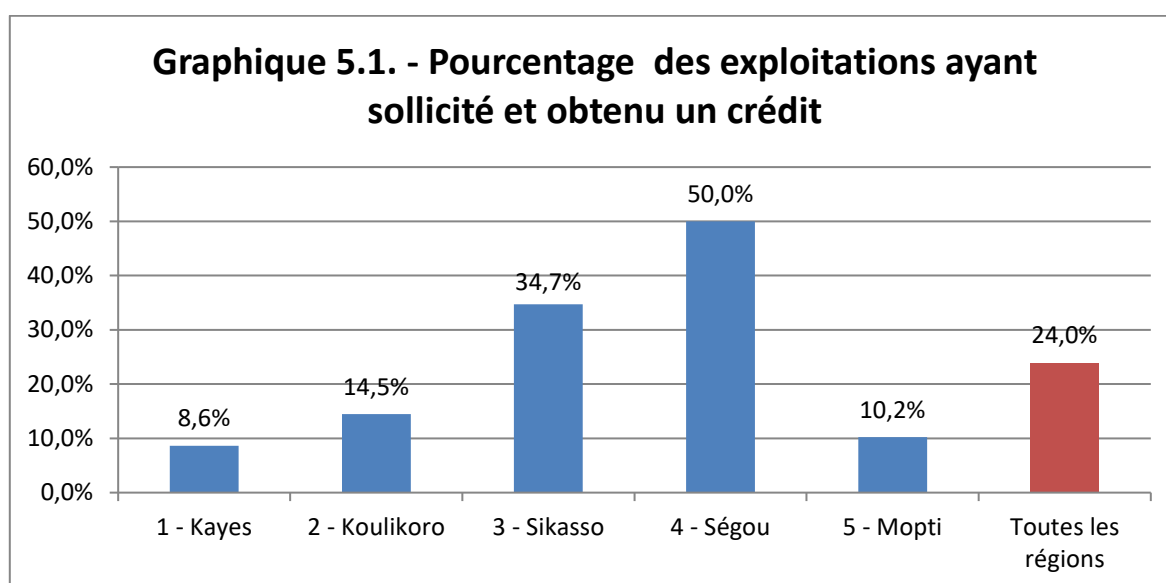
### 5.1. Sollicitation et obtention de crédits

Le tableau 5.1 ci-dessous donne la situation du nombre et du pourcentage des chefs d'exploitations par région qui ont sollicité et reçu un crédit au cours des dernières années ainsi que du nombre et pourcentage d'exploitation qui ont sollicité mais n'ont pas reçu de crédit, et le nombre et pourcentage d'exploitation n'ayant pas sollicité de crédit.

**Tableau 5.1. Nombre et pourcentage d'exploitations ayant eu accès ou non au crédit**

	Crédit sollicité et reçu		Crédit sollicité et non reçu		Crédit non-sollicité	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
1 - Kayes	7	8.6%	0	0.0%	74	91.4%
2 - Koulikoro	21	14.5%	6	4.1%	118	81.4%
3 - Sikasso	51	34.7%	7	4.8%	89	60.5%
4 - Ségou	56	50.0%	0	0.0%	56	50.0%
5 - Mopti	14	10.2%	1	0.7%	122	89.1%
<b>Toutes les régions</b>	<b>149</b>	<b>24.0%</b>	<b>14</b>	<b>2.3%</b>	<b>459</b>	<b>73.8%</b>

Le graphique 5.1. illustre les résultats repris dans le tableau 5.1.

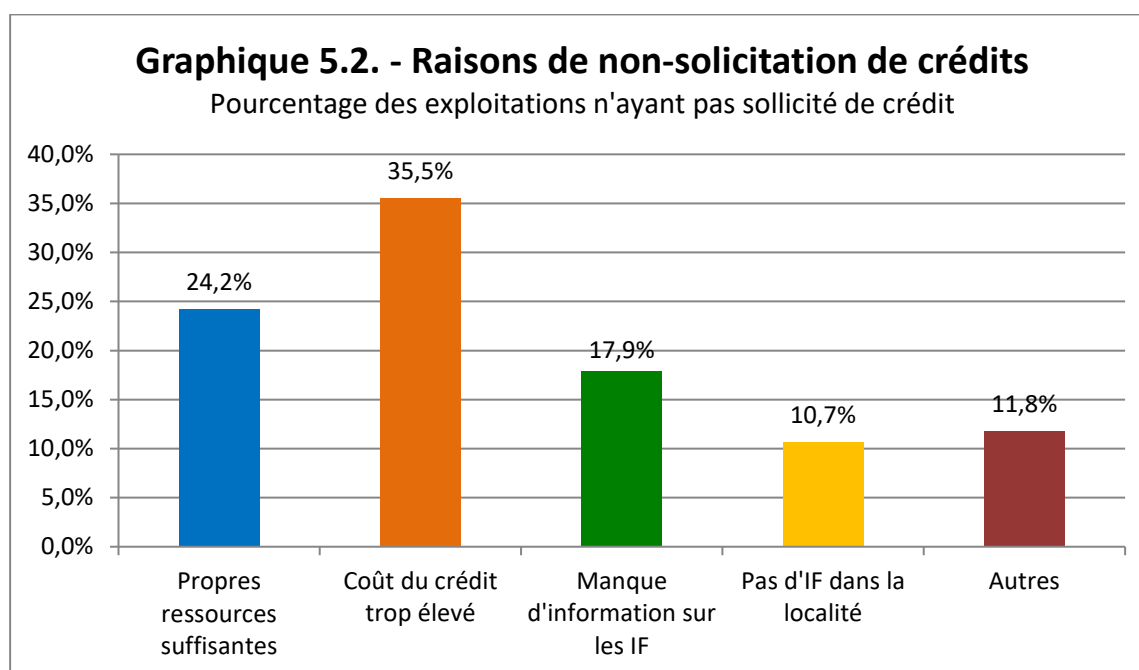


Sur les 5 régions concernées, en moyenne, seulement une (1) exploitation sur quatre (4) a récemment sollicité et reçu un crédit (**149 exploitations sur 622, soit un taux de 24%**). C'est dans la région de Ségou que le pourcentage d'exploitations ayant sollicité et reçu un crédit est le plus élevé, avec 50%, suivi de Sikasso, avec 35%. La région de Kayes est la région où l'accès au crédit apparaît le plus restreint, avec 9% seulement des exploitations enquêtées ayant bénéficié d'un crédit.

Ces résultats illustrent bien le fait que l'accès au financement agricole est encore loin d'être acquis en zone rurale.

Près de 74% des exploitations enquêtées n'ont donc pas cherché à obtenir un crédit (ce pourcentage s'élève même à 91.4% dans la région de Kayes, et 89.1% dans la région de Mopti). Les raisons de cette non-sollicitation sont essentiellement liées au coût trop important du crédit agricole. Le graphique ci-dessous reprend la répartition des causes de non-sollicitation citées par les chefs d'exploitation interrogés. La réponse la plus fréquente est celle du coût trop élevé du crédit (35.5% des réponses données), à laquelle s'ajoute le manque de garantie (2% des réponses, comptabilisées dans « Autres »).

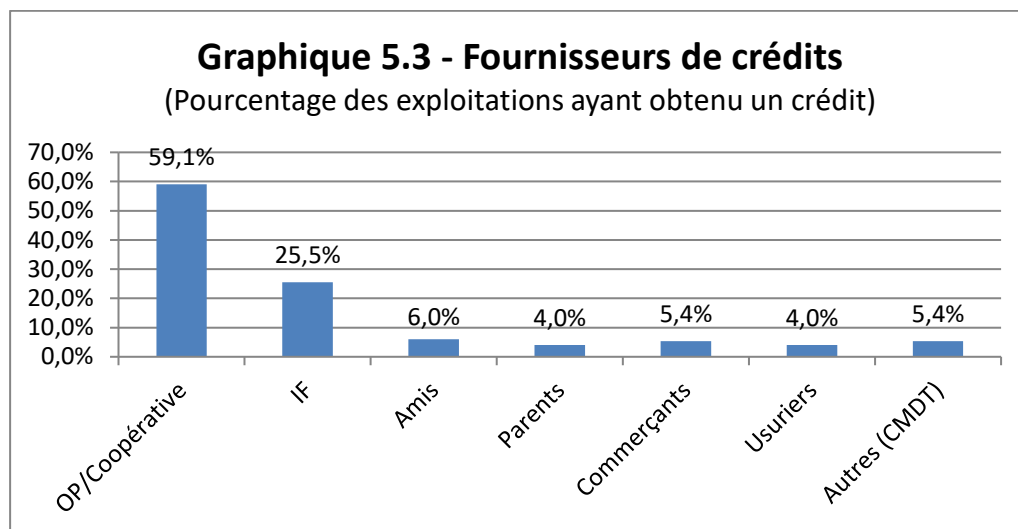
On notera par ailleurs que le manque d'information sur les institutions financières susceptibles de faciliter l'accès aux services de crédits aux exploitations agricoles familiales semble également être une raison importante expliquant le peu de sollicitation de crédits par les exploitations enquêtées.



## 5.2. Fournisseurs de crédit

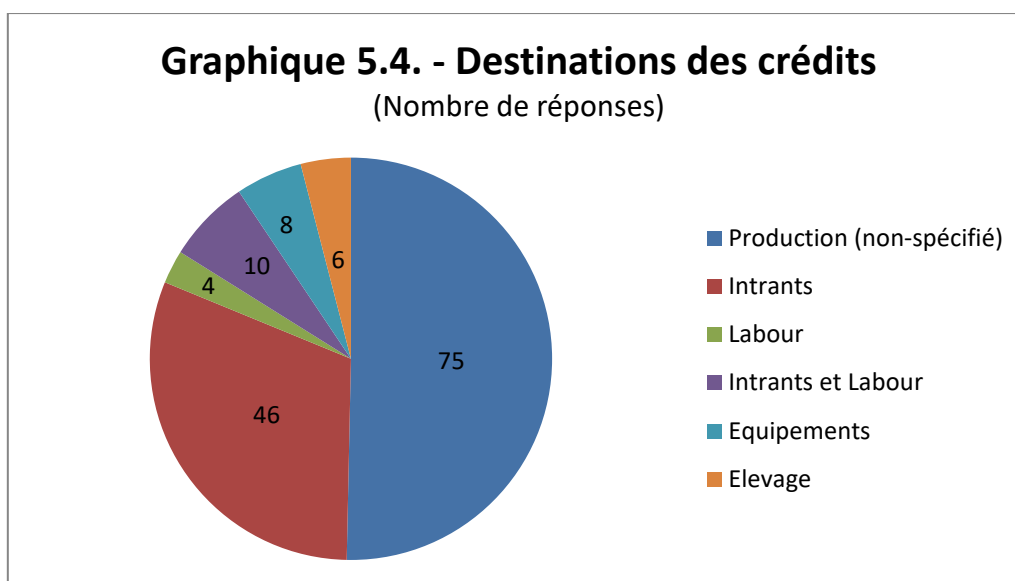
Le graphique 5.3. ci-dessous s'attarde sur les sources de crédit des exploitations agricoles familiales. On observe très clairement ici que les organisations paysannes et coopératives jouent un rôle crucial (souvent d'intermédiaire avec les institutions financières) dans la facilitation de

l'accès au crédit des exploitations agricoles familiales. En effet, 59.1% des exploitations ayant renseigné avoir eu accès au crédit, ont obtenu leur financement via une OP ou une coopérative. Viennent ensuite les institutions financières auprès desquelles 25.5% des exploitations enquêtées ont directement obtenu un crédit agricole.



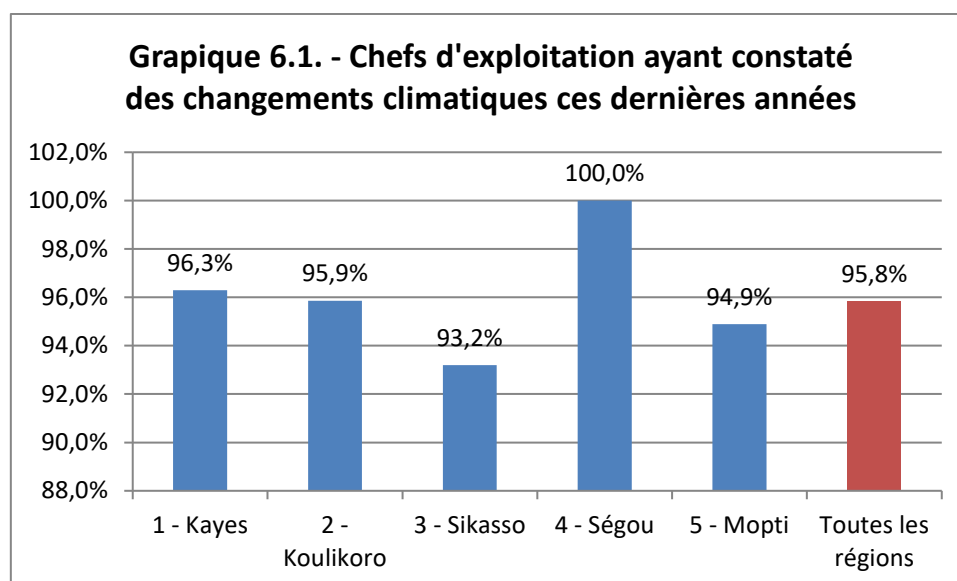
### 5.3. Destination des crédits

Les différentes destinations des crédits agricoles contractés par les exploitations enquêtées sont présentées dans le graphique 5.4. ci-dessous. 50% des exploitants ayant contracté un crédit rapportent avoir utilisé ce crédit pour financer leur production agricole, sans spécifier sa destination exacte. Parmi les 50 autres pourcents, on voit très clairement que l'achat d'intrants (semences, engrais organiques et/ou chimiques, pesticides...) est la destination des crédits la plus souvent mentionnée (46 fois, soit 31% des réponses).



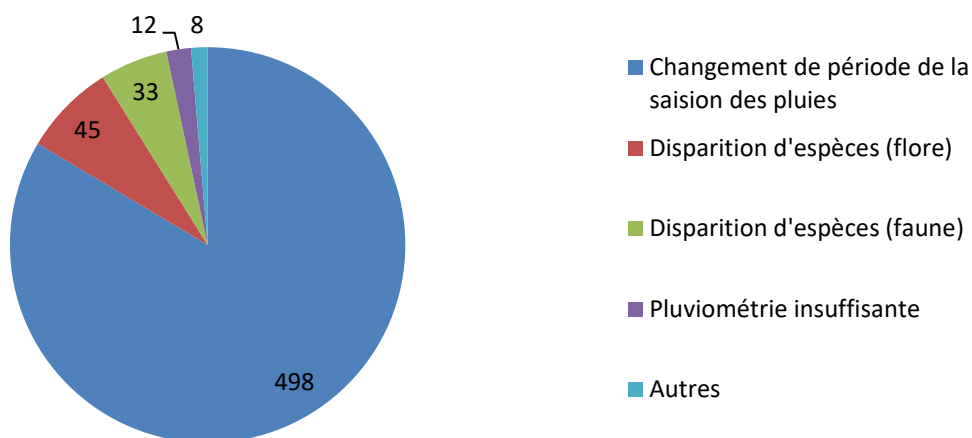
## 6. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ces dernières années, les conséquences des changements climatiques se font de plus en plus durement ressentir dans les pays du Sahel. Dans les régions, ces conséquences du dérèglement climatique sont dues notamment par l'installation tardive et l'arrêt précoce des pluies, qui affectent significativement la production agricole. Les exploitations agricoles familiales étant les premières affectées, la CNOP a fait de la lutte contre les changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci une de ses préoccupations centrales en promouvant l'agro écologie paysanne.



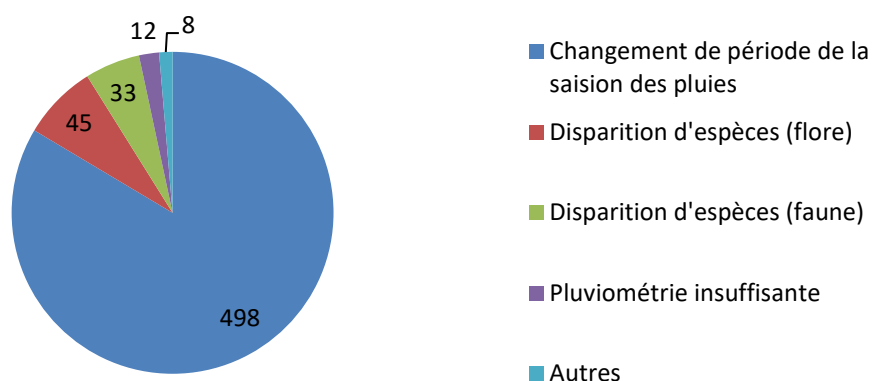
Parmi les 622 chefs d'exploitations interrogés sur le sujet, le graphique 6.1. ci-dessus montre que 95,8% d'entre eux disent avoir déjà constaté des changements climatiques dans leurs localités ces dernières années. Ce pourcentage d'exploitations ayant constaté des changements climatiques ne descend pas plus bas que 93,2% (Sikasso), et va jusqu'à 100% (Ségou). Ségou c'est là où il y a les plus grandes exploitations qui n'utilisent pas de semences paysannes et sûrement là aussi qu'on utilise une grande quantité d'intrants chimiques.

**Graphique 6.2. - Types de changements climatiques constatés**  
(Nombre de réponses)



Comme le montre le graphique 6.3. ci-dessous, les types de changements climatiques observés au niveau des exploitations agricoles familiales sont en grande majorité liés aux changements dans la pluviométrie. Ainsi, sur les 622 chefs d'exploitation interrogés, 498 ont mentionné avoir observé des changements significatifs dans la période de la saison des pluies et 12 chefs d'exploitations supplémentaires ont rapporté avoir constaté une baisse importante de la quantité de précipitations lors de la saison des pluies résultant en une insuffisance pluviométrique.

**Graphique 6.3. - Types de changements climatiques constatés** (Nombre de réponses)



## 7. CONCLUSION

Cette enquête a permis d'appréhender de façon globale la réalité des exploitations familiales. Les données collectées puis analysées fournissent une série d'information sur diverses facettes des exploitations familiales afin de ne pas réduire celles-ci à leurs fonctions de production.

Les analyses présentées dans ce rapport doivent également permettre d'alimenter le dialogue politique et le plaidoyer de la CNOP sur la base des réalités vécues par les paysans pour, entre autres :

- Renforcer la crédibilité de l'argumentaire des Organisations Paysannes et leurs réseaux dans leur plaidoyer en faveur de l'exploitation agricole familiale,
- Aider à l'amélioration des conditions de transformation des EAF pour qu'elles soient plus performantes,
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en développant une fonction de veille et d'alerte.

L'information présentée dans ce rapport permet encore à la CNOP de solidement asseoir son positionnement sur la défense des intérêts des EAF sur des thématiques particulières comme le foncier agricole, l'accès des EAF au crédit, aux équipements, aux intrants, etc.

Les enjeux et les perspectives que dévoile l'enquête permettent à la CNOP d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement des EAF. Cette connaissance approfondie de l'exploitation agricole familiale permettra de mieux définir et orienter les services consacrés à l'EAF, et permettra également à la CNOP de faire des propositions solides et argumentées en termes d'orientation des ressources et des politiques publiques destinées au monde rural.

De plus, les décideurs et acteurs au développement trouveront dans l'observatoire des EAF, un instrument permettant de générer des informations pertinentes notamment pour :

- La prise de décisions réalistes et réalisables pour le développement,
- La construction d'argumentaires pour influencer les orientations de l'Etat, des Partenaires Techniques et Financiers et des EAF elles-mêmes,
- La stimulation et la création de synergies entre acteurs internes et externes du monde rural.